

PROPOS DE LA MAIRIE DE JEREMIE

Bien que la plupart des versants des montagnes d'Haïti sont considérés comme étant trop abrupts pour être habités, étant donnée la pression démographique et l'absence d'emplois alternatifs, la population continue de les exploiter anarchiquement et les catastrophes naturelles aggravent la situation. Donc les versants les plus pentus continuent à s'éroder, ce qui entraîne une grave dégradation de l'environnement.

Les principaux obstacles à une gestion efficace de l'environnement sont d'ordre technique, institutionnel et économique. Le manque de recherche, de diffusion de l'information et de ressources financières ne plaide pas pour une exploitation sage des ressources et un aménagement urbain propice à un meilleur cadre de vie. Ainsi, Jérémie connaît d'épineux problèmes d'érosion, d'aménagement urbain depuis des décennies qui sont causés en grande partie par la situation économique et les catastrophes naturelles particulièrement le cyclone Matthew qui met la population dans une situation précaire. Par ailleurs, le redressement socio-économique de la Grande-Anse, en particulier de Jérémie, doit s'appuyer sur le relèvement du secteur agricole, des infrastructures et la mise en valeur de ses ressources naturelles et autres.

Le présent document a été réalisé sur la base d'enquêtes effectuées dans la Commune auprès des intervenants du milieu. Sa réalisation s'inscrit dans le cadre de l'identification d'orientations et de stratégies de développement et d'aménagement urbain et rural et des interventions pour le relèvement des secteurs agricole, économique et les infrastructures, sur lesquels les intervenants doivent regrouper leurs efforts.

Claude Harry MILORD
Mairie de Jérémie

Participants au Plan de Relèvement Commune de Jérémie

Dupuis	Marc	CMAT
Metz	Martin	CMAT
Joseph	Woodly	MICT/GA
Michel	Louverture	AMAGA
Pierre	Jean Renauld	Ingénieur
Aly	Willy	CCPL
Bancelin	Valery	EPER
Honore	Jean Espais	DINEPA
Verdieu	Kalibe	EDH
Vernet	Jean Garnel	Vice-Délégation
Amazan	Paul	COSEVBASH
Lagesemonde	Dilna	DINEPA
Antoine	Carl	ACCOPA
Nicolas	Juliette	Auberge'INN
Dussap	G. Ablamie	Mafolie night club
Milord	Claude Harry	Mairie Jérémie
Magloire	Belenfant	Presse / radio
Belizaire	Bladimir	Mairie Jérémie
Bejarmin	Marie Sherla	CPC
Fanor	Jean Widal	EPER
Pierre	Silmathe	Mairie Jérémie

CADRE D'INTERVENTION ET METHODOLOGIE

Le plan de relèvement communal est un outil d'aide à la prise de décision à destination des gestionnaires du territoire, ceci afin de formuler une réponse cohérente adressant les nombreux dommages causés par le cyclone Mathieu qui a frappé Haïti au début du mois d'octobre 2016. Ce support technique est élaboré à partir du Plan de Réduction des Risques (PRR) avec l'appui technique du PNUD, sur des fonds d'ECHO et de DFID. Cette cartographie identifiant les zones propices à l'urbanisation sert de base aux autorités locales, aux élus et cadres techniques communaux, afin de diriger les efforts du relèvement en fonction des enjeux et priorités qu'ils ont eux-mêmes identifiés, sur un mode participatif, avec la société civile, le secteur privé, les organisations non gouvernementales locales et internationales. Les orientations définies peuvent évoluer en fonction des interventions humanitaires en cours qui, parfois, couvrent les premiers axes prioritaires identifiés dans la stratégie de relèvement (ex : aide aux déplacés hébergés dans des bâtiments publics reconvertis en structures d'accueil temporaires).

Chaque proposition pour le « relèvement » doit faire l'objet d'études de faisabilité approfondies notamment pour les infrastructures et les ouvrages de mitigation (ex : relevés topographiques, prospections géophysiques et/ou géotechniques, etc.). En ce sens, la cartographie multirisque réalisée sur le territoire de la Commune de Jérémie (incluant le risque sismique, de submersion marine/tsunami, d'inondation, de glissement de terrain, de chute de blocs, d'affaissement/effondrement etc.) permet d'orienter les interventions en fonction des menaces identifiées et du risque encouru par la population, ceci dans l'objectif d'optimiser les fonds dédiés au relèvement ainsi que l'expertise technique déployée.

Ce plan est pensé comme une première étape vers l'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) définissant une vision de l'aménagement du territoire sur le long terme. La Commune de Jérémie possède dorénavant des études techniques (cartographie multirisque, carte des enjeux, Plan de Réduction des Risques etc.) qui constituent une assise à l'élaboration d'un plan couvrant l'ensemble des domaines relatifs au développement territorial aussi bien pour le volet social, économique que structurel, ceci en lien avec le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) qui fixe les objectifs du pays à l'horizon 2030.

Le plan de relèvement est axé sur trois principaux secteurs:

- **Logement** (y compris la problématique des déplacés et des abris temporaires) ;
- **Infrastructures et services de base** (transport, eau, drainage, gestion des déchets, électricité, équipements scolaires, de santé, etc.) ;
- **Economie** (secteur pêche, agricole, artisanat, touristique, commercial, etc.) ;

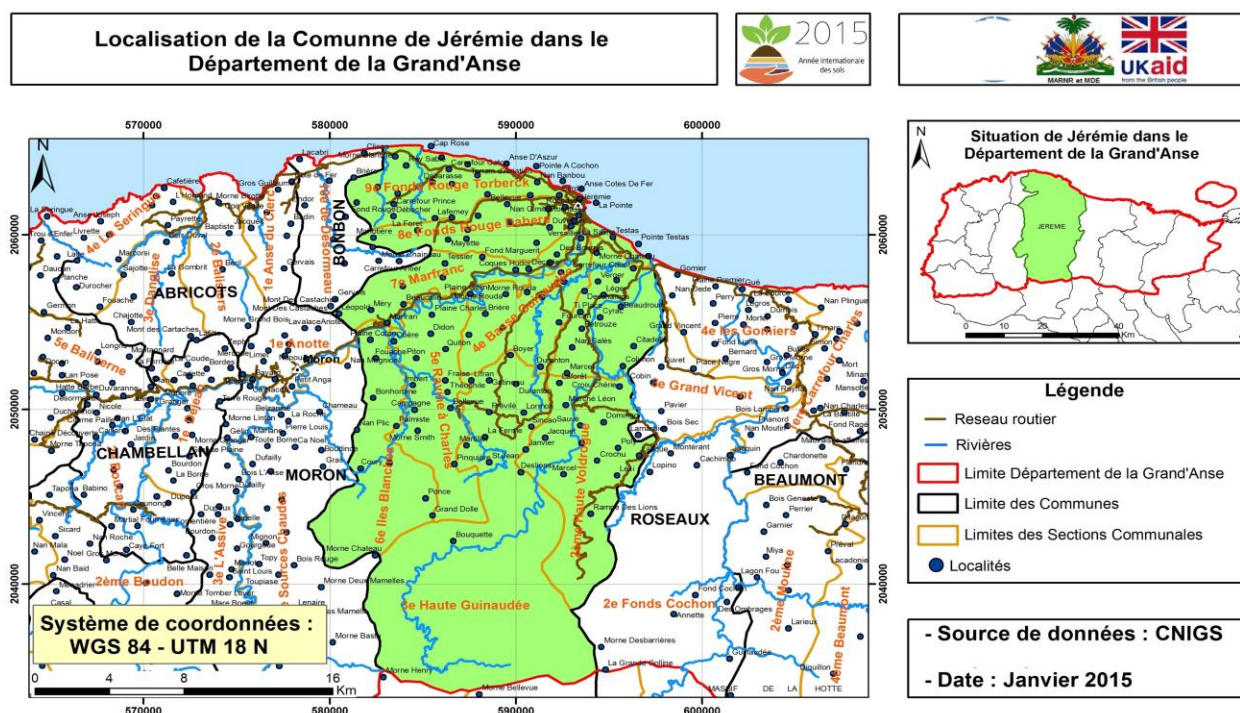
Certains aspects tels que l'environnement ou la question foncière ont été abordés de manière transversale sur les trois secteurs. Le plan se compose, dans un premier temps, d'un diagnostic des dégâts causés par le cyclone et plus largement d'un état des lieux de la « situation » du secteur avant le désastre. Cet exercice a permis d'identifier les zones les plus vulnérables, souvent celles cartographiées comme inconstructibles (Plan de Réduction des Risques). Au regard des principaux défis identifiés, des options de « relèvement » sur le court, moyen et long termes sont élaborées sur la base du zonage des risques, localisant les espaces propices à l'urbanisation (peu exposés aux

risques sismique, inondation, submersion marine, etc.) ainsi que les espaces modérément exposés sur lesquels des mesures de mitigation doivent être initiées.

Par ailleurs, des orientations pour l'opérationnalisation des options définies sont proposées, basées sur le cadre légal et procédural en vigueur ainsi que des propositions de mécanismes de gouvernance. Une synthèse du plan de prélèvement représentant les axes priorités d'intervention vient clore le document.



Localisation de la Commune de Jérémie



Profil démographique de la Commune de Jérémie

Unité géographique	Total	Femmes	> 18 ans	Ménages	Superficie en km2	Densité
1re Section Basse Voldrogue	6,423	3,065	4,004	1,446	32.48	198
2e Section Haute Voldrogue	1,011	520	661	285	0.31	3,261
2e Section Haute Voldrogue	10,830	5,168	6,751	2,693	58.60	185
3e Section Haute Guinaudée	20,302	9,689	12,653	4,347	126.42	161
4e Section Basse Guinaudée	9,395	4,484	5,856	1,830	33.68	279
5e Section Ravine à Charles	10,845	5,175	6,759	2,236	38.80	280
6e Section Iles Blanches	12,459	5,946	7,766	2,341	45.89	271
7e Section Marfranc ou Grande Rivière	2,932	1,507	1,919	600	2.19	1,339
7e Section Marfranc ou Grande Rivière	4,781	2,282	2,980	1,036	29.87	160
8e Section Fond Rouge Dahère	20,673	10,632	13,528	4,242	1.53	13,512
8e Section Fond Rouge Dahère	3,883	1,853	2,421	832	22.48	173
9e Section Fond Rouge Torbeck	17,229	8,861	11,276	3,626	1.34	12,857
9e Section Fond Rouge Torbeck	7,415	3,538	4,621	1,559	33.63	220
TOTAL	128,178	62,720	81,195	27,073	427.22	300

Source : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) 2012

I. SECTEUR LOGEMENT

DIAGNOSTIC

Le cyclone a généré des dommages considérables sur le secteur du logement en grande partie en raison des mauvaises pratiques de construction et de la localisation (espaces impropres à la construction car situés sur des zones à risques). Sur une population totale estimée en octobre 2016 de l'ordre de 134 317 habitants, 24 365 familles sont recensées comme sinistrées. Lors d'une évaluation préliminaire, la Commune de Jérémie a fait état de:

- 8122 logements fortement endommagés
- 2707 logements faiblement endommagés
- 16233 logements détruits
- 85 abris provisoires

L'ensemble des logements du territoire communal a été affecté. Toutefois, les dégâts sont plus conséquents sur les hauteurs des mornes (plus exposées au vent) et sur les rives du littoral frappées par la submersion marine et le reflux dans le cas d'embouchure de rivière ou de ravine (exemple de la Saline ou de Marfranc).

Domages sur les logements, centre-ville de Jérémie



Plusieurs bâtiments ont été, de manière temporaire, transformés en abris lors de l'évacuation conjointement organisée par la Commune et la DPC. Très peu de lieux de culte, principalement les églises ont servi de sites provisoires. Selon l'évaluation de la Commune, 35 églises catholiques ont été endommagées et 95% églises protestantes détruites ou fortement endommagées.

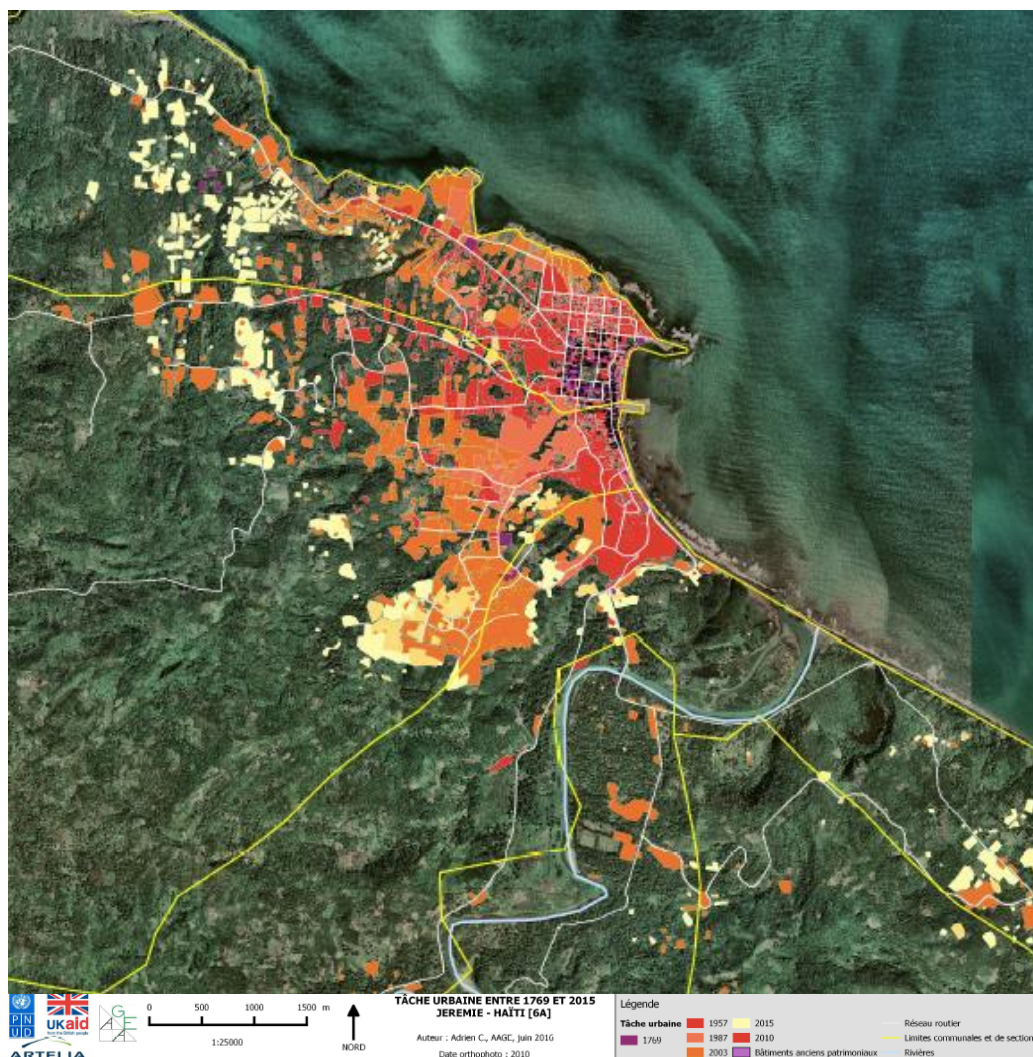
Inventaire non exhaustif des abris temporaires

Typologie des lieux de refuge	Détails
Centres scolaires	- Lycée Nord Alexis (zone Brouette, 1500 personnes, 800 familles) - Lycée de Jeunes Filles (zone Source Damage, 1105 personnes, 540 familles) - Lycée Saint Luc (zone Sainte-Hélène, 600 personnes, 230 familles) - Ecole Professionnelle de Jérémie (zone source dommage, 975 personnes, 105 familles) - Ecole Marguerite d'Youville (Sainte-Helene, 576 personnes, 105 familles) - Ecole Saint Martin Depores (zone Platon, 200 personnes, 50 familles) - Collège Jean Briyere (zone nan lundi, 250 personnes, 65 familles) - Ecole Anacaona (zone Platon, 260 personnes, 75 familles) - Ecole Saint Pierre (zone versaille) - Ecole Nationale de Pere Fourquet (zone nan cite, 126 personnes, 22 familles) - Fondation Paul Rock (zone nan Lundi, 320 personnes, 80 familles) - Centre Education Danilou
Centres de santé	- CDS Sainte-Hélène - Hôpital Saint-Antoine de Jérémie - Centre de Sante Makandal - Sant Lespwa HHF - Centre Gebeau (4eme section) - Dispensaire de Sainte-Anne (basse Voldroque, 1ere section) - Dispensaire de Siloe de Leon (2eme section) - CDS Castillon (2eme section)

	- CDS de Favier (2me section) - CDS de Bigarade (2eme section)
Etablissements spontanés	- Foyer Culturel des Jeunes - OAS de Châteaux - Espace Carl Edouard Peters - Collège Saint-Louis - Eglise Baptiste de Béthanie - Complexe Administratif - Ecole Saint-Pierre de Bazile - Centre Monfort - Parquet - Asile Marfranc - Eglise Sainte-Hélène - Eglise de Marmont - Eglise Elshadai de Caracolie - Eglise Saint-Antoine de Padoue - Eglise de Dieu - Eglise Nouvelle Cathédrale de la médaille

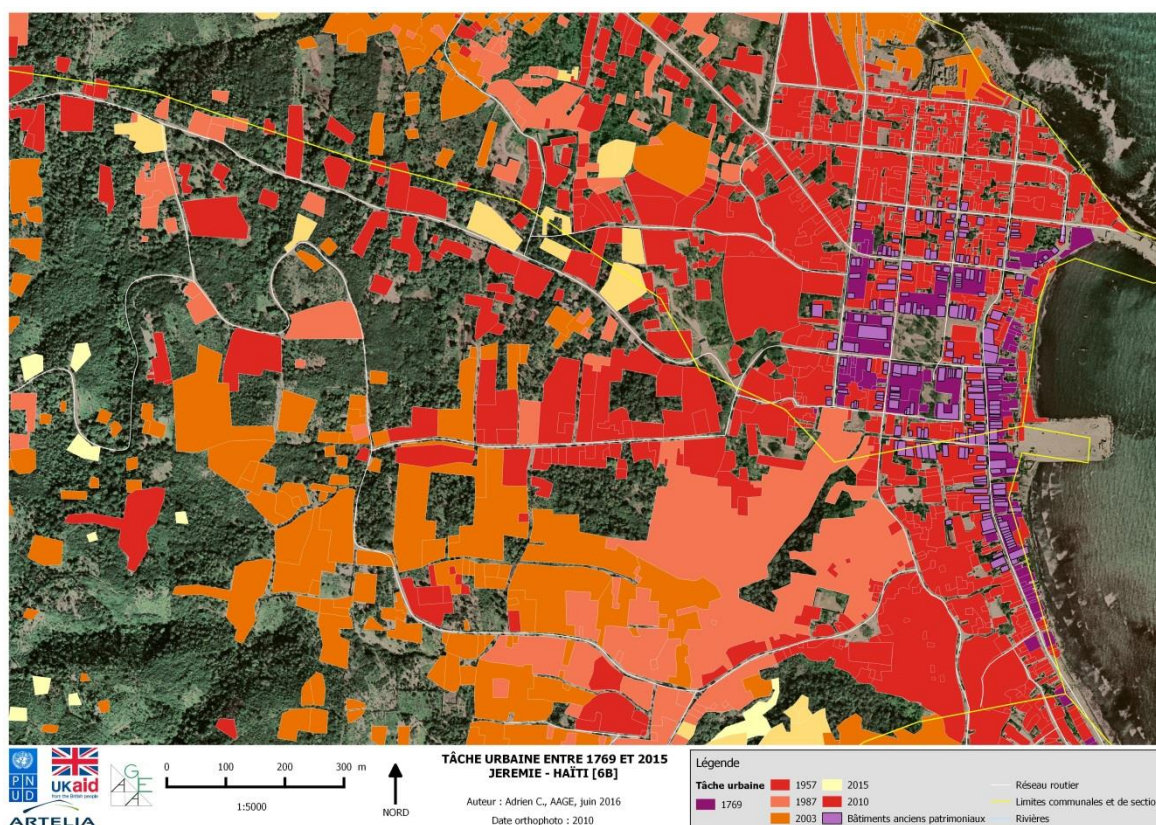
De nombreux propriétaires privés ont accueilli, dans leur propre maison ou leur jardin, des déplacés temporaires alors que d'autres se sont installés sur des terrains vacants. Toutefois, le phénomène majeur reste l'installation des déplacés sur des sites spontanés où ils construisent des prélatés avec les matériaux de récupération ou provenant de l'assistance d'urgence (prélatés, tôles etc.). Dès lors, certains espaces vacants en bordure de routes, sur les mornes, sur les pages, dans le lit des rivières, au bord des ravines sont en cours d'urbanisation par une population venue aussi bien de la commune de Jérémie que des communes environnantes du département de la Grand'Anse. La concentration de l'assistance humanitaire à Jérémie favorise cet exode conjoncturel. Ces nouveaux établissements précaires, localisés majoritairement sur des espaces impropres à la construction (se référer au Plan de Réduction des Risques) risquent de se consolider (constructions en blocs) et de créer des « enclaves urbaines » informelles, sous équipées, déconnectées du reste de la ville.

Evolution de la tâche urbaine (général)



La commune de Jérémie s'étend sur 427,22 km² sur la rive nord de la Péninsule de Tiburon, du massif de la Hotte (au sud) jusqu'à la mer (au Nord), parcourue par deux grandes rivières : la rivière Grande Anse (qui se jette dans le golfe de la Gonâve) et la rivière Voldroque. Avec une densité de population de 314 habitants au km², la population est essentiellement localisée sur les 2/3 Nord du territoire communal, dans les zones côtières et de collines. Les rives des rivières Voldroque et Grande Anse sont ponctuellement urbanisées (localités de Léon, Marfranc, Beaucalin notamment).

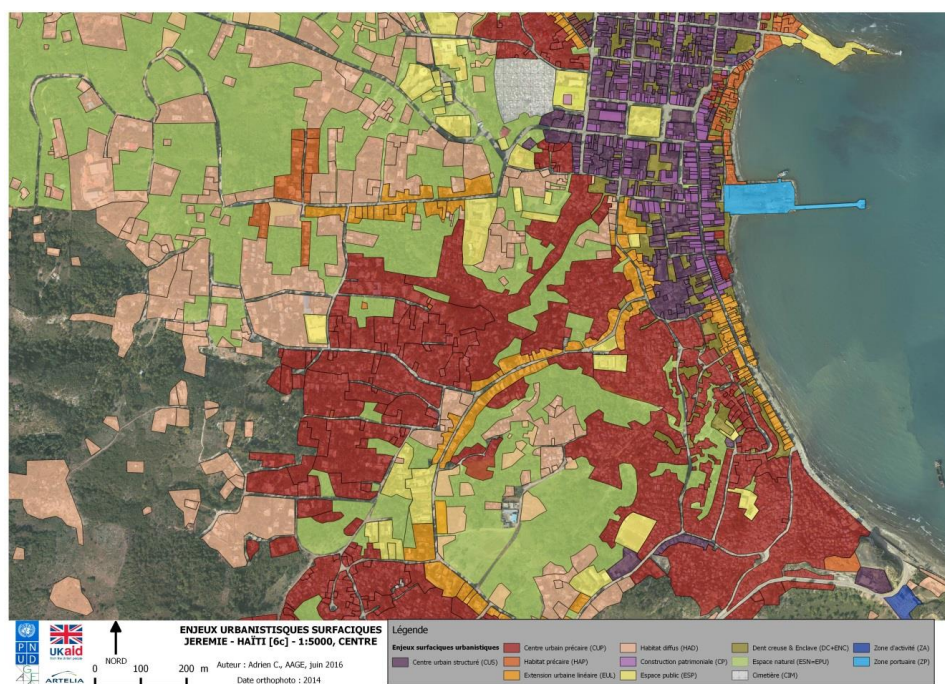
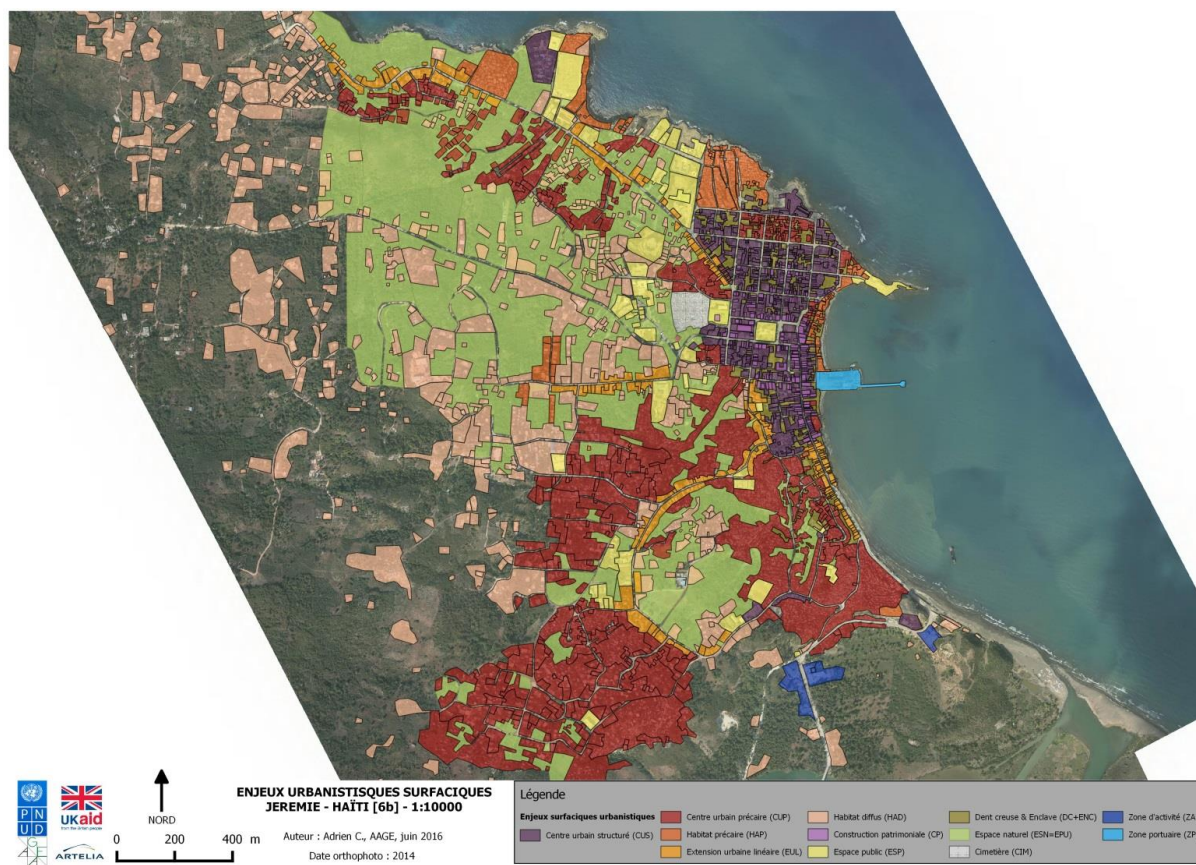
Evolution de la tâche urbaine (détail)



L'analyse de nombreux documents (études, inventaire cartographique, photographies aériennes), la rencontre avec les élus et les visites de terrain ainsi que l'importance du développement de nouvelles zones urbaines en zones à forts aléas ont permis la classification de l'utilisation des sols spécifique aux territoires à forts enjeux urbanistiques. Cette approche permet de déterminer, pour les zones urbaines, des unités homogènes en termes de morphologie, de typologie, de densité, de datation du bâti et, surtout, du mode d'organisation et d'accessibilité aux réseaux viaires pour les « bourgs ». La classification des enjeux surfaciques comprend :

- Centre Urbain Structuré (CUS) cœur historique et faubourg présentant une continuité bâtie et mixité d'usage
- Centre urbain précaire (CUP)
- Extension urbaine linéaire (EUL)
- Habitat diffus (HD)
- Zone d'activité (ZA)
- Espace public (EP)
- Dents creuses + enclaves (DC + ENC)

Enjeux urbanistiques (général et détails)



Le croisement de la cartographie multirisque et des enjeux aboutit à un Plan de Réduction des Risques en zones Urbaines (PRRNU) qui localise les zones inconstructibles (rouge), constructibles sous réserve de travaux de mitigation (orange) et des zones urbanisables sous réserves de respecter des règlements et normes de construction (vert). Le PRRNU a pour objet de délimiter les zones directement exposées aux risques et d'autres zones non directement exposées mais où certaines occupations ou utilisations du sol pourraient aggraver les risques ou en provoquer de nouveaux. Au regard de ces priorités les objectifs du PRRNU visent à :

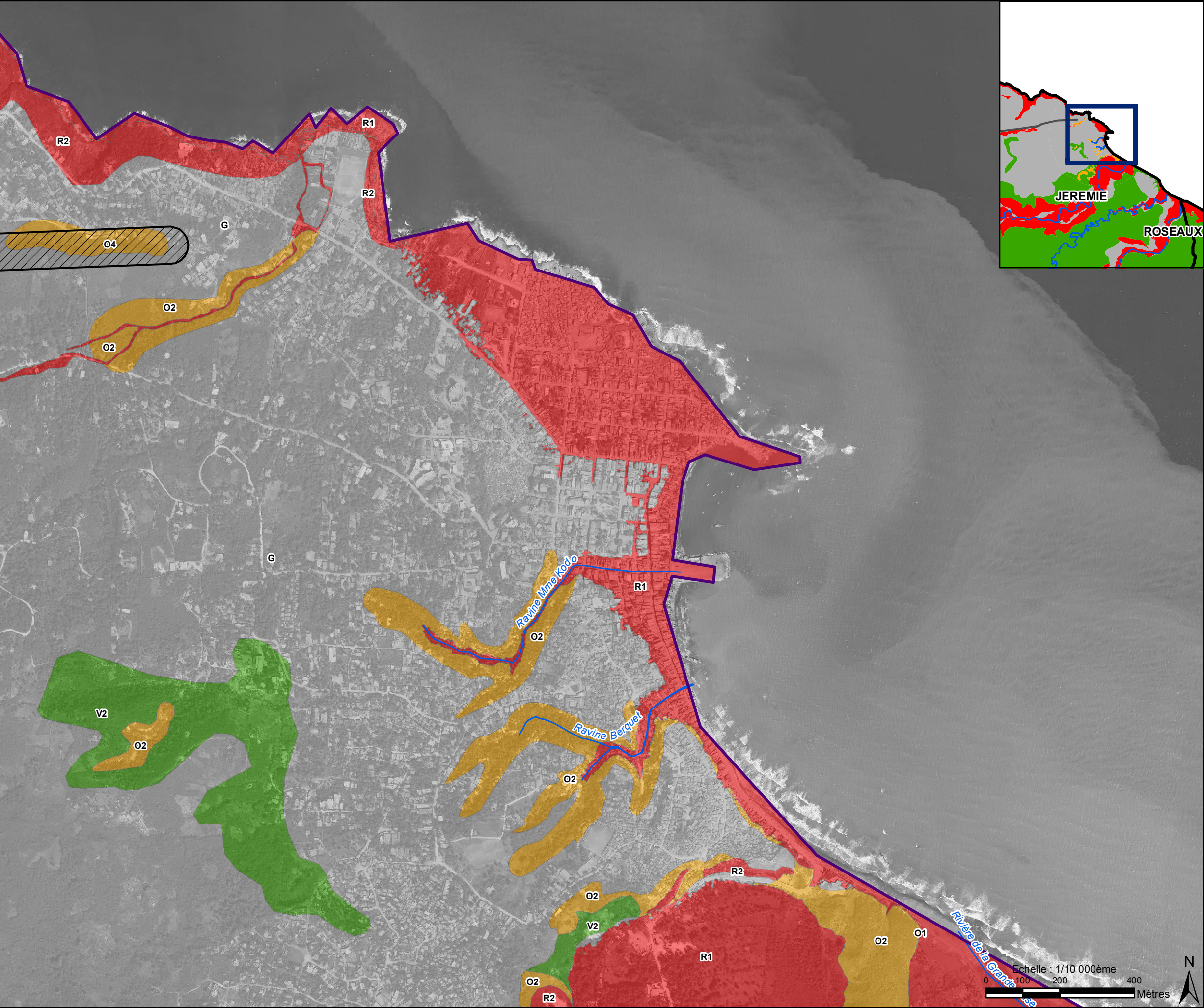
- Assurer la sécurité des personnes en interdisant les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses où la sécurité des personnes ne peut être garantie ;
- Ne pas augmenter les enjeux exposés, en limitant strictement l'urbanisation et l'accroissement de la vulnérabilité dans les zones soumises aux différents aléas ;
- Diminuer les dommages potentiels en réduisant la vulnérabilité des biens et des activités dans les zones exposées et en aidant à la gestion de crise ;
- Préserver les capacités d'écoulement et les champs d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques dans les zones situées en amont et en aval ;
- Eviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection de lieux fortement urbanisés ;
- Sauvegarder l'équilibre des milieux dépendant des petites crues et la qualité des paysages souvent remarquables du fait de la proximité de l'eau et du caractère encore naturel de l'environnement ;

En fonction des enjeux présents, le PRRNU définit sur ce territoire des règles de bon usage du sol ainsi qu'une carte de zonage. Ainsi, le PRRNU, à travers le zonage et les règles de bon usage du sol, organise les projets d'installations nouvelles et les projets d'aménagement des constructions existantes en prescrivant des règles d'urbanisme, de construction ou d'exploitation. Le zonage et les règles de bon usage du sol distinguent schématiquement trois types de zones :

- **Les zones rouges où le risque est jugé fort à très fort.** Dans ces zones, le principe général est l'interdiction. Les objectifs sont :
 - L'interdiction de toutes constructions nouvelles
 - L'amélioration de la sécurité des personnes et la non-augmentation de la population exposée
 - La réduction de la vulnérabilité des constructions et des aménagements existants par des prescriptions de travaux très strictes
- **Les zones vertes où le risque est plus modéré.** Les principes sont :
 - Réglementer la construction
 - Viser la réduction du risque par une diminution significative de la vulnérabilité des biens et des personnes

- **Des zones jaunes ou oranges** où le risque est présent mais sur lesquelles des aménagements lourds sont réalisables pour réduire ce risque. Sur ces zones, et après réalisation des aménagements, l'urbanisation sous condition devient possible. Le tableau suivant présente le zonage de base proposé :

Aléas	Mesures de prévention	Espaces non urbanisés	Espaces urbanisés	
			Non protégés par une parade ou mitigation et/ou parade inefficace	Protégés par une parade (efficace et surveillée) ou mitigation
Aléa fort	Difficiles techniquement ou très coûteuses	Inconstructible	Inconstructible	Inconstructible sauf exception stricte
Aléa moyen	Coûteuses généralement à maitrise d'ouvrage collective	Inconstructible	Inconstructible (exceptionnellement constructible sous conditions après mise en œuvre de mesures de protection collectives)	Constructible sous conditions de réalisations d'ouvrages de protection et de leur entretien
Aléa faible	Coût modéré, généralement à maitrise d'ouvrage individuelle	Constructible sous conditions de prise en compte de mesures de prévention. Inconstructible en cas de danger humains	Constructible sous conditions de prise en compte de mesures de prévention individuelle	Constructible sous conditions d'entretien des ouvrages de protection





République d'Haïti



CARTE INFORMATIVE DES RISQUES SUR LE DÉPARTEMENT DE LA GRANDE ANSE
CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
COMMUNE DE JÉRÉMIE

 Limite communale

 Cours d'eau principaux

 Zone urbaines

Zones réglementaires

 Constructibles mais soumises à recommandations : zones vertes «V» de contrainte faible. (Zones concernées par au moins un aléa faible, autre que sismique, ruissellement et vent)

 Inconstructibles : zones rouges «R» de contrainte forte ou d'interdiction. (Zones concernées par au moins un aléa fort à très fort, autre que sismique, ruissellement et vent)

 Constructibles mais soumises à prescriptions : zones oranges «O» de contrainte moyenne à forte. (Zones concernées par au moins un aléa moyen, autre que sismique, ruissellement et vent)

 Constructibles mais soumises à recommandations : zones Grises «G» de contrainte faible.(Zones concernées par les aléas sismique, ruissellement et vent de différents degrés)

 Zone de faille active inconstructible

Aléas	Mesures de prévention	Espaces non urbanisés	Espaces urbanisés	
			Non protégés par une parade ou mitigation et/ou parade inefficace	Protégés par une parade (efficace et surveillée) ou mitigation
Aléa très fort	Impossible techniquement	Inconstructible		
Aléa fort	Difficiles techniquement ou très coûteuses	Inconstructible		Inconstructible sauf exception stricte
Aléa moyen	Coûteuses généralement à maîtrise d'ouvrage collective	Inconstructible	Inconstructible (exceptionnellement constructible sous conditions après mise en œuvre de mesures de protection collectives)	Constructible sous conditions de réalisations d'ouvrages de protection et de leur entretien
Aléa faible	Coût modéré, généralement à maîtrise d'ouvrage individuelle	Constructible sous conditions de prise en compte de mesures de prévention. Inconstructible en cas de danger humains	Constructible sous conditions de prise en compte de mesures de prévention individuelle	Constructible sous conditions d'entretien des ouvrages de protection

Règlement	Phénomène(s) principal(aux)	Code Alea	Autre phénomènes
ZONES ROUGES			
R1	Inondations (aléas fort et très fort) Submersion marine (toutes classes)	*13* - *14* - S*	Chute de blocs, effondrements et glissements (toutes classes)
R2	Glissement de terrain (aléa fort)	G3*	Chute de blocs (<=2), effondrement(<=1) et inondation (<=2)
R3	Effondrement (aléa fort)	F3	-
R4	Chute de blocs (aléa fort)	B3	
ZONES ORANGES			
O1	Inondations (aléa moyen)	*12*	Glissements (<=2)
O2	Glissement de terrain (aléa moyen)	*G2*	Inondations (=1), chute de blocs (=1)
O3	Effondrement (aléa moyen)	F2	-
O4	Chute de blocs (aléa moyen)	B2*	Glissements (<=2), inondations (=1), effondrements (<=2)
ZONES VERTES			
V1	Inondations (aléa faible) et glissements de terrain (aléa faible)	I1 - G1I1	-
V2	Glissement de terrain (aléa faible)	G1	-
V3	Effondrement (aléa faible)	F1	-
V4	Chute de blocs (faible)	B1*	Glissement de terrain (=1)



Echelle : 1/10 000ème

0100200400

Mètres

N



OPTIONS

Actions court terme (< 6 mois)	- Recensement des déplacés réfugiés dans les abris temporaires (écoles etc.) et dans les établissements spontanés et définition d'alternatives de relogement avec une évaluation du niveau de démolition de leur logement d'origine afin de planifier l'assistance en vue de la fermeture des sites temporaires d'accueil : a). Pour les déplacés dont le logement est endommagé, 2707 maisons (faiblement endommagées ou toiture enlevée) sont concernées pour une : • Distribution de préâts • Allocation d'une prime / subvention en matériaux de construction (bois, tôle, ciment etc.) si le logement est sur une zone verte ou orange (Plan de Réduction des Risques) + assistance technique pour la réparation b). Pour les déplacés dont le logement est détruit (16 233 unités sur l'ensemble du territoire de la commune de Jérémie): • Subvention au loyer (préciser la durée) en fonction du stock de logements à affermer disponibles (évaluation) et aussi du mécanisme de contrôle pour éviter les arrangements illicites entre propriétaire et locataire (leçon apprise de la fermeture des camps post séisme) • Assistance technique et financière pour la reconstruction <i>in situ</i> si les terrains des sinistrés sont situés sur des espaces propices à l'urbanisation (zones vertes et oranges du Plan de Réduction des Risques) • Identification de réserves foncières pouvant être mobilisées pour des opérations de relogement pour les sinistrés dont le logement était localisé sur une zone rouge (PPR) - Communication sur une large audience sur le Plan de Réduction des Risques afin d'orienter les interventions de réparation de logements sur les espaces propices à l'urbanisation. Définir les zones inconstructibles devant faire l'objet d'une relocalisation de la population résidente (définir la meilleure procédure pour interdire les constructions sur ces périmètres : ex arrêté municipal) - Organiser une assistance technique pour la réparation des logements, ceci pour faire respecter les normes de construction du MTPTC/DINEPA, mobilisation des ingénieurs et maçons formés sur la construction parasismique et para cyclonique formation (maison modèle et campagnes de sensibilisation grand public), mise en place d'une convention (mairie-Contractants (OI, firmes et autres), Contractants-Bénéficiaires) sous contrôle technique des Mairies ou de l'AMAGA
Actions moyen/long terme > 6 mois	- Définir des sites de relogement / relocalisation • Identifier des espaces vacants et appropriés (zone verte ou orange du PPR) pouvant être urbanisés par la Mairie (vérifier le statut foncier à la Direction Générale des Impôts et réaliser un arpentage en vue d'affermier le terrain à des particuliers et de percevoir les taxes locatives associées) • Aménager le site selon les lois en vigueur sur un mode participatif en impliquant la population bénéficiaire directe (déplacés) et celle du quartier environnant afin de ne pas créer de tensions / déséquilibre notamment au niveau des services installés. • Établir une stratégie en fonction du profil des familles à relocaliser : les

	ménages volontaires qui ont la capacité financière de construire et qui sont propriétaire de leur terrain; les ménages volontaires qui n'ont pas la capacité financière de construire qui sont propriétaires, les ménages volontaires qui n'ont ni les capacités financières ni la propriété de leur terrain, les ménages réticents à être relocalisés • Des espaces ont été identifiés comme sites à urbaniser: - Localité de châteaux (zone identifiée risque faible sur le PRR, propriété de l'Etat, 29 hectares) - Localité de Mont Beaumont (négociation en cours pour l'acquisition avec le propriétaire privé, 5 hectares) - Elaboration d'un Plan Communal de Développement et de plans d'urbanisme • Etablissement de plans d'urbanisme pour la ville de Jérémie ainsi que les sections communales comprenant des bourgs urbanisés, ceci en respect des lois sur l'aménagement urbain, sur la voirie, l'accès au service de base etc. • Définir un Plan Communal de Développement comprenant les orientations sur le long terme de l'aménagement de la Commune y compris les zones à urbaniser (front d'urbanisation) - Conduire une campagne de sensibilisation de la population sur la réduction des risques naturels (cartographie multi risques, Plan de Réduction des Risques) sur la base des supports de documentation informative développés - Renforcer la gestion communale du territoire via la communication sur le PPR et via l'instruction de permis de construire
--	---

SUPPORTS OPERATIONNELS

OUTILS	Outils réglementaires • Loi sur le lotissement (décret 1982) et l'aménagement urbain (loi 1963, décret 2005, 2006 pour aménager les sites de relocalisation) • Déclaration d'utilité publique (loi 1979) • Procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique (loi 1979) • Procédure d'arrêté municipal / communal • Normes du MTPTC sur la construction parasismique et cyclonique • Procédure de délivrance des permis de construire (décret 1982) Outils techniques • Plan de Prévention des Risques, Commune de Jérémie (PNUD, 2016) • Inventaire des dégâts post cyclone, Commune de Jérémie, 2016 • Rapport FAO
GOVERNANCE	Doter la Commune de techniciens formés Doter la Commune d'un Plan Communal de Développement (coordination avec le MPCE), plan d'urbanisation Doter la Commune de matériaux de base pour l'entretien du territoire (camions, tracteurs, pelles, brouettes, pioches etc.) Coordination avec le MTPTC (normes de construction)

II. SECTEUR INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE BASE

INFRASTRUCTURES ROUTIERES : DIAGNOSTIC et OPTIONS

	Nature et niveaux des dégâts
Route Nationale #7 tronçon Châteaux – Carrefour Bac	• Au niveau Pont Grand 'Anse Dégradation au niveau du tablier et des câbles (treillis) par oxydation bien avant le cyclone. Nécessite une réparation et un bon dimensionnement (interdit aux camions de + 25 tonnes) • Au niveau Pont rivière Voldrogue Dégradation au niveau des fondations et des chaussées (rive gauche). L'eau a traversé de part et d'autre du pont sans affecter la chaussée • Au niveau Pont Guinaudée Pas de dégradation suite au cyclone • Tronçon Gébeau - rivière Grand 'Anse chaussée fortement endommagée sur 50 m environ en allant vers Châteaux
Route Départementale #72 tronçon Carrefour Bac – Marfranc	Tronçon fortement endommagé suite à l'ouragan (zone inondable, érosion des berges et glissement de terrain) Au niveau de: • Carrefour Bac: daleau et buse détruits • La Digue: buse détruite • Buvette: buse endommagée • Ravine blanche: ponceau fortement endommagé • Merlette: daleau obstrué par des alluvions • Tessier: buse obstruée • Tripiér: 2 buses obstruées par des alluvions • La boue-beise: buse obstruée • Morne Menord: buse obstruée • Anti-roche : obstruction de la route suite à des coulées de débris très active • Marfranc: gabionnage endommagé en bordure de la rivière Marfranc • Section Buvette – Debouery: détérioration des berges rive gauche tout au long de la route
Route communale tronçon (Jérémie-Ravine Sable)	• Dalot Notre-Dame du Cap: obstrué et dépôt d'alluvions sur la route • La cascade: Erosion de versant jusqu'au niveau de la cascade qui entraîne un envasement de la route • Nan Lundi (cascade 150m vers le Nord): instabilité de versant (glissement et chute de blocs +10m³) en amont obstruant régulièrement la route

Tronçon (Nan Lundi-Ti Bambou)	- Erosion de la route par le cyclone, buse endommagée/Ti Bambou - Anse d'Azur en allant vers Ti Bambou sur 300m: chute de blocs, buse endommagée Section (Aviation-Anse d'Azur): - Ravine Ti Fleyo qui longe la route depuis l'aviation vers l'Anse d'Azur sur plus de 500m - Ravinement important tout le long (2m de profondeur, 2m de large) - Dégradation de la route au niveau de l'intersection ravine-route 1 ponceau endommagé - Buse endommagée
Route communale Morne Rampart-Carrefour Caton	- Eboulement et chute de blocs - Au niveau ravine nan Deschamps: ponceau fortement endommagé
Tronçon (Haute Voldroque - Jérémie) en passant par Basse Voldroque 24 KM jusqu'à Léon	- buses et pont Bouda Mouyé endommagés - Eboulement et chute de blocs
Tronçon (Jérémie - Haute Guinaudée) en passant par Basse Guinaudée jusqu'à Pévilé 15 KM	- Piste en très mauvais état - Eboulement et chute de blocs
Tronçon (Jérémie - Ravine a Charles) en passant par carrefour Jean-Baptiste	- Piste en très mauvais état - Eboulement et chute de blocs
Tronçon (Jérémie - Iles Blanches) en passant par Marfranc jusqu'à Laury 8 KM	- Piste en très mauvais état - Eboulement et chute de blocs
Tronçon (Jérémie - Fonds Rouge Dahere) en passant par Rochasse et Calasse	- Piste en très mauvais état - Eboulement et chute de blocs
Tronçon (Jérémie - Fonds Rouge Dahere) en passant par Castaches	- Piste en très mauvais état - Eboulement et chute de blocs
Tronçon (Jérémie - Fonds Rouge Torbeck) en passant par la route communale # 2 (6 KM)	- Délabrement de la route - Eboulement et chute de blocs - Section Borgne - Carrefour Sanon: buses endommagées, éboulement et chute de blocs, route en très mauvais état

INFRASTRUCTURES ROUTIERES : OPTIONS

Route Nationale #7 tronçon Châteaux – Carrefour Bac	Section Routière	OPTIONS	
		Court terme	Moyen /long termes
	Au niveau du Pont rivière Grand 'Anse	Réparer le pont Grand 'Anse	Eriger un nouveau pont sur la rivière de la Grand 'Anse et faire une déviation Entretien périodique Général : élaboration d'un Plan Communal de Développement et de plans d'urbanisme avec une composante infrastructures
	Au niveau pont rivière Voldroque	Réparer les fondations et les berges	Entretien périodique
	Au niveau Pont rivière Guinaudée	Entretien périodique	
	Section (Gebeau – Rivière Grand 'Anse)	Réparer ce tronçon	Améliorer le drainage Entretien périodique
Route départementale # 7	carrefour- Bac - Marfranc	Réparer la route	Réaliser une étude de faisabilité Reconstruire la route Carrefour Bac - Cap à Four en passant par les Irois Entretien périodique
Route départementale # 7	Carrefour Bac La digue Ravine Blanche Merlette Tessier Tripier La boue-Beise Morne Menord Marfranc Anti-roche Buvette-Debouery	1).Evacuation de l'eau 2). Rechargement de la chaussée 3). Réparation (ponceau, daleaux, buses et berges) Refaire le gabionnage	Entretien périodique
	Route communale tronçon (Jérémie- Ravine Sable)	Réparation des routes Stabilisation des berges	Reconstruire la route Entretien périodique
	Tronçon (Nan Lundi-Ti Bambou) Tronçon (Haute	Réparation des routes Stabilisation des berges	Reconstruire la route Entretien périodique

	Voldroque - Jérémie) en passant par Basse Voldroque 24 KM jusqu'à Léon	Réparation des routes Stabilisation des berges	Reconstruire la route Entretien périodique
	Tronçon (Jérémie – Haute Guinaudée) en passant par Basse Guinaudée jusqu'à Pévilé 15 KM	Réparation des routes Stabilisation des berges	Reconstruire la route Entretien périodique
	Tronçon (Jérémie – Ravine a Charles) en passant par carrefour Jean- Baptiste	Réparation des routes Stabilisation des berges	Reconstruire la route Entretien périodique
	Tronçon (Jérémie – Iles Blanches) en passant par Marfranc jusqu'à Laury 8 KM	Réparation des routes Stabilisation des berges	Reconstruire la route Entretien périodique
	Tronçon (Jérémie – Fonds Rouge Dahere) en passant par Rochasse et Calasse	Réparation des routes Stabilisation des berges	Reconstruire la route Entretien périodique
	Tronçon (Jérémie – Fonds Rouge Dahere) en passant par Castaches	Réparation des routes Stabilisation des berges	Reconstruire la route Entretien périodique
	Tronçon (Jérémie – Fonds Rouge Torbeck) en passant par la route communale # 2 (6 KM)	Réparation des routes Stabilisation des berges	Reconstruire la route Entretien périodique
		Réparation des routes Stabilisation des berges	Reconstruire la route Entretien périodique

SERVICES EN EAU : diagnostic et options

	Eau	Court terme	Moyen terme	Long terme
Ville de Jérémie	- Source Debarasse (défaillante) - Source Bordes (défaillante) - Source Clément (défaillante) - Source Tiga 1&2	1) Approvisionnement en eau par camions citernes, par sachets et bouteilles 2) Refaire les 2 systèmes existants 3) Réparer les systèmes de protection des 2 source 4) Distribution (MTH et aquatables)	1. Mise en place de système de traitement d'eau (ONG) 2. Installation des équipements (bladers et fontaines) au niveau des écoles et centres de santé 3. Centres de purification (Châteaux et Carrefour Maka) Général : réalisation d'un plan sectoriel pour le PCD et le plan d'urbanisme pour la composante « provision en services en eau)	
1^{ère} section Basse Voldroque	Source Maka 1ère source		1. Projet Eau Potable et Assainissement Durable dans les localités Rurales (EPARD)	
2^{ème} section Haute Voldroque	- Impluvium Despargne - Source Léon - Rivière Voldroque		1. Reconstruire le système AEP de Léon 2. Projet Eau Potable et Assainissement Durable dans les localités Rurales (EPARD)	
3^{ème} section haute Guinaudée	Système de pluie captée et stockée dans un réservoir et distribuée à travers 2 fontaines ou kiosques publics	1) Approvisionnement en eau par camions citernes, par sachets et bouteilles	1. Equiper Haute Guinaudée avec des pompes à bras (forages) 2. Projet Eau Potable et Assainissement Durable dans les localités Rurales (EPARD)	

	Eau	Court terme	Moyen terme	Long terme
4^{ème} section Basse Guinaudée	- Source Izak - Source Duperon - Source Boucher - Source Andre	1) Approvisionnement en eau par camions citernes, par sachets et bouteilles 2) Refaire les 2 systèmes existants 3) Réparer les systèmes de protection des 2 sources 4) Distribution (MTH et aquatables)	1. Réhabiliter les sources Bordes et André 2. Equiper en fontaines ou kiosques d'eau 3. Projet Eau Potable et Assainissement Durable dans les localités Rurales (EPARD)	
5^{ème} section Ravine a Charles	- Source kay Yaya - Source Theophile - Ti source			
6^{ème} section Iles Blanche	- Source Lasise - Source Fouach 1 - Source Fouach 2 - Source Laury 2 pompes à bras		1. Construire des périmètres de protection pour les sources 2. Projet Eau Potable et Assainissement Durable dans les localités Rurales (EPARD)	
7^{ème} section Marfranc	- Source Fondelin - Source la Boue-Belse - Source Tessier - Source Coque			

	Eau	Court terme	Moyen terme	Long terme
8eme section Fonds rouge Dahere	• Source Bordes • Source Tiga 1 • Source Tiga 2 • Source Nan bonm • Source Mavette • Source Nan fig • Source nan constans	1) Approvisionnement en eau par camions citerne, par sachets et bouteilles 2) Refaire les 2 systèmes existants 3) Réparer les systèmes de protection des 2 sources 4) Distribution (MTH et aquatables)		
9eme section Fonds Rouge Torbeck	• Source Debarasse • Source Mahotiere • Source nan bambou • Source Nan Ponm • Source Martineau • Source Tourneau • Source Madame Canice		1. Construire des périmètres de protection pour les sources (Tiga 1 et 2, Mahotiere, Nan Bambou, Nan Ponm, Martineau, Tourneau, Madame Canice) 2. Projet Eau Potable et Assainissement Durable dans les localités Rurales (EPARD)	

Services en ELECTRICITE : diagnostic et options

	Electricité	Court terme	Moyen terme	Long terme
Ville de Jérémie	Centrale thermique fortement endommagée suite à l'ouragan Capacité : 3,86 MW/h Puissance exploitable: 2,61MW/H Puissance heures de pointes : 2,4 MW/H	• Réparation du système pour alimenter en partie la ville de Jérémie • Généralisation de l'utilisation de l'énergie solaire(usage domestique) notamment pour les zones reculées de la Commune où le réseau du service ne peut être étendu	• Réparation complète du réseau • Extension de lignes (en lien avec le plan d'urbanisation de la ville et le Plan Communal de Développement) • Augmentation de la puissance du réseau • Construire des systèmes hydroélectriques • Entretien périodique • Systématisation de l'énergie solaire aussi bien pour l'usage domestique que pour l'éclairage public (en lien avec le plan d'urbanisme de la ville)	
Pour les 9 sections communales	Utilisation de l'énergie solaire pour l'usage domestique	• Faire une étude technique pour identifier les sources de provision en électricité (point de vue technique, socio économique) • Assistance dans la fourniture de lampes à pétrole, bougies, lampes solaires notamment dans les sections communale éloignées et aux ménages les plus vulnérables	• Etablir un plan de provision en services électriques sur la base de l'étude technique réalisée (différentes sources d'approvisionnement), en lien avec le PCD et les plans d'urbanisation pour les « bourgs » • Systématisation de l'énergie solaire aussi bien pour l'usage domestique que pour l'éclairage public (installation de panneaux solaires pour les axes et bourgs prioritaires et mécanismes d'entretien)	

Services en ASSAINISSEMENT : diagnostic et options

	Assainissement	Court terme	Options moyen terme / long terme
Ville de Jérémie	- Réseau d'évacuation des eaux grises dans la partie planifiée de la ville (canaux avec évacuation dans la mer / rivière / ravine) - Gestion des eaux noires par unités résidentielles dans la majorité des logements de la ville planifiée, recours aux fosses perdues dans les zones informelles + défécation à l'air libre - Décharge la Saline non entretenue et située sur une zone à risques élevés (inondation + submersion marine), dépôt des ordures dans l'environnement	- Recours aux activités d'« argent contre travail » pour nettoyer le réseau de drainage avec une gestion appropriée des résidus (identification préalable des espaces pour stockage et la gestion de déchets) - Systématiser les formations sur la construction des logements selon les normes du MTPTC / DINEPA sur les latrines, gestion des eaux noires - Identification d'un nouveau site de décharge + mécanisme de gestion, collecte, entretien - Proposition(s) de reconversion du site de la Saline	- Elaborer une composante assainissement / gestion des déchets du PCD et du plan d'urbanisme de la ville de Jérémie avec a) identification d'un ou de plusieurs sites de décharge (nécessité d'une étude de sol et se référer au PRR) + mécanisme de gestion communale ou intercommunal, tri sélectif, incinérateur), b) extension du réseau de drainage et traitement en amont (morne) et réseau naturel d'évacuation des eaux (ravines), c) options pour la gestion des eaux noires - Mise en œuvre du plan d'assainissement / gestion des déchets sur des axes prioritaires
Pour les 9 sections communales	- Réseau de drainage sommaire pour les « bourgs » urbanisés des sections communales - Recours très minimal aux latrines / maisons, recours aux fosses perdues dans les zones informelles + défécation à l'air libre - Absence de gestion des déchets (dépôts informels, dans l'environnement, incinération)	- Recours aux activités d'« argent contre travail » pour nettoyer le réseau de drainage avec une gestion appropriée des résidus (identification préalable des espaces pour stockage et la gestion de déchets) - Systématiser les formations sur la construction des logements selon les normes du MTPTC / DINEPA sur les latrines, gestion des eaux noires - Identification de sites de décharge pour mes 9 sections + mécanisme de gestion, collecte, entretien	- Elaborer une composante assainissement / gestion des déchets du PCD et du plan d'urbanisme des bourgs avec a) identification d'un ou de plusieurs sites de décharge (nécessité d'une étude de sol et se référer au PRR) + mécanisme de gestion), b) réseau de drainage et traitement en amont + réseau naturel d'évacuation des eaux, c) options pour la gestion des eaux noires - Mise en œuvre du plan d'assainissement / gestion des déchets sur des axes prioritaires

SUPPORTS OPERATIONNELS

Le cadre légal en vigueur relatif à la provision en services de base et à la construction ainsi que certaines études techniques élaborées sur la Commune de Jérémie peuvent constituer un support pour faciliter l'opérationnalisation des axes de relèvement prédéfinis.

OUTILS	Supports réglementaires - Normes du MTPTC pour les axes routiers - Normes de la DINEPA pour l'assainissement et l'accès à l'eau potable - Normes de construction pour les hôpitaux, centres de santé - Normes de construction pour les établissements scolaires Outils techniques - Inventaire des dégâts post cyclone, Commune de Jérémie (2016) - Plan de Prévention des Risques, Commune de Jérémie (PNUD, 2016) - Etude FAO, 2015
GOVERNANCE	- Améliorer les capacités de gestion de la commune (finances, taxes, ressources techniques etc.) - Coordination Commune => MTPTC / DINEPA (via la délégation

	départementale) - Coordination Commune => Association des Maires de la Grande Anse (AMAGA) pour la mise en commun de certaines infrastructures - Coordination Commune => Ministère de la Santé pour la réparation des centres de santé et des hôpitaux - Coordination Commune => Ministère de l'Education pour la réparation des écoles - Coordination => opérateurs de mise en oeuvre
--	--

III. SECTEUR ECONOMIQUE

DIAGNOSTIC

Le secteur économique de la commune de Jérémie était, avant le cyclone, déjà très précaire avec la prédominance du secteur informel en grande partie géré par les femmes (notamment pour le commerce). L'agriculture et, dans une moindre mesure, la pêche sont majoritaires (production et transformation de la matière première). La coupe du charbon constitue un réel problème qui impacte l'environnement (érosion des mornes, déforestation, disparition d'essence).

La production étant essentiellement de subsistance (autoconsommation des ménages), les familles des sections rurales se trouvent en situation de crise alimentaire aigüe et sont dépendantes de l'aide humanitaire le temps que le secteur productif soit réhabilité. Par ailleurs, le secteur économique est largement impacté par la mauvaise qualité des infrastructures de transport (route nationale, voies de pénétration, port etc.) qui limite la commercialisation des biens de production et enclave la Commune (ex : l'axe Les Cayes => Jérémie est souvent obstrué par des glissements de terrain et chute de blocs pour comme l'axe Jérémie => Dame Marie). Par ailleurs, le port de Jérémie n'est plus fonctionnel, ce qui restreint le transport des marchandises fragiles telles que les fruits.

Diagnostic du secteur économique

Sections	Détails
1^{ère} section : Basse Voldroque	- Cultures (banane, cacao, canne à sucre, cocotier, arbre véritable, fruits, charbon etc.) à 85% détruites tout comme le cheptel et les arbres de « couverture » essentiel pour la culture du cacao - Ville de Jérémie: artisanat, petits commerces et transformation de produits agricole (comparette, crémas, mamba etc.) affectés tout comme les activités de pêche (perte des bateaux, filets, nasses). Absence de matière première pour le remise en marche des activités artisanales - Détérioration des sites touristiques, principalement des plages (Anse d'Azur, la Saline, embouchure) et des ruines (la pointe) - Marché de Jérémie: situation sanitaire précaire
2nd section : Haute Voldroque	Elevage et cultures (haricot, arbre véritable, cultures maraichères, figue banane, igname détruits entre 70 et 90%)
3^{ème} section : Haute Guinaudé	Cultures (haricot, patate, riz) endommagées
4-8^{ème} sections : Basse Guinaudé, Marfranc, Ravine à Charles, Fond Rouge	Cultures (cannes à sucre, banane, manioc, maïs, arbre véritable, riz, igname, caco, café, fruits, charbon) et élevage endommagés tout comme les ateliers de transformation de la

	canne à sucre ainsi que les plantations. Laiterie endommagée. • Détérioration du fort de Marfranc (valeur touristique)
9^{ème} section: Torbeck	• Cultures de manioc, banane, canne à sucre et exploitation de charbon endommagées

OPTIONS

Actions court terme

- Distribuer des semences pour des produits à croissance courte afin de pallier aux premières urgences en terme de sécurité alimentaire (en utilisant au maximum les semences locales)
- Exploiter de manière rationnelle et optimale les arbres tombés durant le cyclone (utilisation pour la construction si les essences sont appropriées, etc.)
- Procurer les outils de culture / pêche de première nécessité pour relancer une production minimale
- Assurer une gestion des déchets / débris sur les lieux publics / touristiques
- Orientation des interventions d'« argent contre travail » pour le nettoyage des champs afin de relancer les premières cultures de subsistance
- Appui technique et financier (subvention ou autres) pour relancer des ateliers de production et de transformation de la matière première
- Renforcer la filière agricole en développant des pépinières (culture maraichères, arbres fruitiers, plantes d'ornement etc.) pouvant réduire la dépendance vis-à-vis des importations (procurer une assistance technique pour identifier les cultures les plus appropriées)
- Relancer l'élevage en promouvant des structures semi industrielles
- Améliorer la filière de transformation de la matière première (ex: moulin pour le riz et le maïs)

Actions sur le moyen / long terme

- Relancer et dynamiser la production de produits emblématiques de la commune : céréales, canne à sucre, ricin (projet en cours sur la valorisation de la transformation de ricin axé sur la participation des femmes (65%))
- Favoriser le développement de l'énergie alternative pour lutter contre l'usage du charbon (utilisation de briques, four solaire etc.)
- Réhabiliter les infrastructures routières et portuaires pour améliorer la circulation / commercialisation des produits
- Favoriser la création de coopérative et d'association de cultivateurs / pêcheurs
- Stabilisation des versants à proximité des sites touristiques (ex: plage de l'anse d'azur)
- Améliorer les accès et voies de pénétration vers les sites touristiques (ex: La pointe, Chute d'eau de Gatino) avec un plan d'aménagement impliquant la population environnante des sites
- Améliorer la gestion des déchets sur les sites touristiques tout comme l'assainissement
- Initier une relocalisation des habitations situées à proximité des sites touristiques (plages) et / ou situées sur des zones rouges (PPR)
- Favoriser la création de village touristique combinant les activités artisanales, de pêche, de production agricole et de valorisation de l'environnement et du patrimoine (ex fort de Marfranc)
- Améliorer la filière de la pêche d'anguilles

- Elaborer une composante « relance du secteur économique » du Plan Communal de Développement

SUPPORTS OPERATIONNELS

OUTILS	Outils techniques - Etude FAO, 2015 - Plan de Prévention des Risques, Commune de Jérémie (PNUD, 2016)
GOUVERNANCE	- Coordination avec les Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, du Commerce, le MTPTC (secteur infrastructures), le MPCE (Plan Communal de Développement) - Coordination avec les autorités locales (CASEC, ASEC) notamment pour les sections communales rurales et éloignées - Structuration du secteur productif agricole via des associations, des coopératives et une meilleure coordination avec le secteur privé et bancaire - Cellule de coordination Commune => opérateurs travaillant sur les secteurs de la production agricole, du commerce et de l'accès au crédit

IV. SYNTHÈSE DU PLAN DE RELEVEMENT

SECTEUR	INTERVENTIONS COURT TERME	INTERVENTION MOYEN/LONG TERME
Logement	- Recensement des déplacés réfugiés dans les abris temporaires (écoles etc.) et dans les établissements spontanés et définition d'alternatives de relogement (avec une évaluation du niveau de démolition de leur logement d'origine afin de planifier l'assistance en vue de la fermeture des sites temporaires d'accueil + sites d'urbanisation spontanée) - Communication sur une large audience sur le Plan de Réduction des Risques afin d'orienter les interventions de réparation de logements sur les espaces propices à l'urbanisation. Définir les zones inconstructibles devant faire l'objet d'une relocalisation de la population résidente - Organiser une assistance technique pour la réparation des logements, ceci pour faire respecter les normes de construction du MTPTC, mobilisation des ingénieurs et maçons formés sur la construction parasismique et para cyclonique formation (maison modèle et campagnes de sensibilisation grand public)	- Définir des sites de relogement / relocalisation : identifier des espaces vacants et appropriés (zone verte ou orange du PRR) pouvant être urbanisés par la Mairie (vérifier le statut foncier ; aménager le site selon les lois en vigueur sur un mode participatif ; établir une stratégie en fonction du profil des familles à relocaliser, prospection sur les sites pré identifiés (localité châteaux, Mont Beaumont etc.) - Elaboration d'un Plan Communal de Développement et de plans d'urbanisme, établissement de plans d'urbanisme pour la ville de Jérémie ainsi que les sections communales comprenant des bourgs urbanisés, définir un Plan Communal de Développement - Conduire une campagne de sensibilisation de la population sur la réduction des risques naturels (cartographie multi risques, Plan de Réduction des Risques) sur la base des supports de documentation informative développés - Renforcer la gestion communale du territoire via la communication sur le PRR et

		via l'instruction de permis de construire
Infrastructures Services de base Equipements recevant du Public (ERP)	- Infrastructures routières: réparation des axes prioritaires pour l'acheminement de l'aide d'urgence via des opérations d' « argent contre travail » pour recapitaliser les ménages, réparation du pont, stabilisation des berges, gabionnage, réhabilitation des tronçons prioritaires - Services de base : eau (assistance d'urgence pour la provision en eau par camions citerne et distribution de sachets / bouteilles, MTH, aquatabes, protection de deux sources prioritaires), électricité (réparation du réseau et de la centrale thermique, généralisation de l'utilisation de l'énergie solaire notamment dans les zones reculées, étude technique sur la provision sur l'ensemble du territoire communal, fourniture ponctuelle en lampes solaires, bougies pour les ménages les plus vulnérables), assainissement / gestion des déchets (nettoyer les canaux de drainage via les interventions d' « argent contre travail » en anticipant la gestion des résidus, formation sur la gestion des eaux noires dans la construction de logements et le respect des normes du MTPTC/DINEPA, identifier des sites de décharges appropriés (+ mécanismes de gestion) et convertir les sites actuels tels que la Saline dans la ville de Jérémie)	- Infrastructures routières: revêtement des voies, entretien des infrastructures, amélioration du drainage, stabilisation des versants, construction d'un nouveau pont ; élaboration d'un Plan Communal de Développement et de plans d'urbanisme avec une composante « infrastructures » - Services de base : eau (système de traitement de l'eau, équipements dans les écoles et les centres de santé, centres de purification de l'eau, EPARD, installation de pompes à bras dans certaines sections, réhabilitation des sources et établissement d'un périmètre de protection, réalisation d'un plan sectoriel pour le PCD et le plan d'urbanisme), électricité (réhabilitation du réseau, extension et augmentation de la puissance pour la ville de Jérémie, explorer la possibilité de systèmes hydrauliques, élaboration d'un PCD et de plans d'urbanisme avec la composante « électricité »), assainissement / gestion des déchets (plan d'assainissement des eaux grises et noires en lien avec le PCD et les plans d'urbanisme, réalisation des infrastructures de drainage prioritaires, mise en œuvre du plan et de ses axes prioritaires)
Economie	- Distribution de semences de cultures à cycle court en urgence et d'outils aratoires - Initier des activités d' « argent contre travail » pour recapitaliser les ménages Renforcer la filière agricole en développant des pépinières, des centres d'élevage semi industriels, en prodiguant une assistance technique et financière aux ateliers de transformation des matières premières	- Relancer et dynamiser la production de produits emblématiques de la commune - Favoriser le développement de l'énergie alternative pour lutter contre l'usage du charbon (utilisation de briques, four solaire etc.) - Réhabiliter les infrastructures routières et portuaires pour améliorer la circulation et la commercialisation des produits - Favoriser la création de coopérative et d'association de cultivateurs / pêcheurs - Stabilisation des versants à proximité des sites touristiques (ex: plage de l'anse d'azur), améliorer la gestion des déchets tout comme l'assainissement

		- Améliorer la filière de la pêche d'anguilles - Elaborer une composante « relance du secteur économique » du Plan Communal de Développement
--	--	--



Le plan de relèvement communal est un outil d'aide à la prise de décision à destination des gestionnaires du territoire, ceci afin de formuler une réponse cohérente adressant les nombreux dommages causés par le cyclone Mathieu qui a frappé Haïti au début du mois d'octobre 2016. Ce support technique est élaboré à partir du Plan de Réduction des Risques (PRR) avec l'appui technique du PNUD sur des fonds d'ECHO et de DFID. Cette cartographie identifiant les zones propices à l'urbanisation sert de base aux autorités locales, aux élus et cadres techniques communaux, afin de diriger les efforts du relèvement en fonction des enjeux et priorités qu'ils ont eux-mêmes identifiés, sur un mode participatif, avec la société civile, le secteur privé, les organisations non gouvernementales locales et internationales. Les orientations définies peuvent évoluer en fonction des interventions humanitaires en cours qui, parfois, couvrent les premiers axes prioritaires identifiés dans la stratégie de relèvement (ex : aide aux déplacés hébergés dans des bâtiments publics reconvertis en structures d'accueil temporaires).



Document disponible sur:

www.mpce.gouv.ht -

www.ht.undp.org -